

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

## Hausse du salaire minimum à 10,35 \$ Trop peu pour permettre de sortir de la pauvreté

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2014 – Selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la hausse du salaire minimum est essentielle pour lutter contre la pauvreté. Toutefois, considérant les hausses de prix des biens de consommation et de différents tarifs, dont ceux d'Hydro-Québec, une hausse de 20 cents ne permettra aucune avancée significative en matière de lutte à la pauvreté.

La hausse de 20 cents du salaire minimum qui entre en vigueur en cette Journée internationale des travailleuses et des travailleurs fera en sorte qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine gagnera 21 528 \$ par année. « Un montant qui garantit que ces salariéEs vont tirer le diable par la queue toute l'année! », affirme Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

En ce moment au Québec, près d'un million de personnes vivent dans la pauvreté et parmi celles-ci, un bon nombre est en emploi. « Les gouvernements défendent l'idée que le travail est la voie privilégiée pour sortir de la pauvreté. Si tel est le cas, pourquoi ne pas le rendre véritablement payant, en fixant le salaire minimum à 11,47 \$ l'heure, ce qui est actuellement considéré comme le minimum pour espérer sortir de la pauvreté? », s'interroge M. Petitclerc.

Pour le Collectif, il est absurde de prétendre vouloir inciter les gens à retourner en emploi, alors que même en travaillant à temps plein, le salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté. D'autre part, qu'est-ce que le gouvernement du Québec propose à ceux et celles qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas la possibilité de travailler à temps plein, sinon la grande pauvreté, l'impossibilité de couvrir leurs besoins de base?

« Depuis trop longtemps, les gouvernements comptent les cennes accordées aux plus pauvres pendant qu'à l'opposé, ils contribuent à ce que d'autres s'enrichissent de façon complètement démesurée. Espérons que le budget du Québec qui s'en vient aura plus de cohérence que cette annonce décevante... », de conclure M. Petitclerc.

— 30 —

Renseignements : Marie-Noëlle Béland, responsable des communications

Cellulaire: 418-930-5969

Courriel: <a href="mailto:communications@pauvrete.qc.ca">communications@pauvrete.qc.ca</a>.

Site Internet: www.pauvrete.qc.ca